



BROCANTE VIDE - GRENIERS 7 juin 2026

Dossier complet adressé à

M BREVIERE — 18 RUE PIERRE ET MARIE CURIE — 54550 PONT SAINT VINCENT

ATTESTATION* - POUR PARTICULIER

Personne physique

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :
Né(e) le à Département : Ville :
Adresse :
CP Ville :
Tél. Courriel (**en majuscule**) :
Titulaire de la pièce d'identité N°
Délivrée le par
N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)
- **avoir pris connaissance du règlement intérieur, de la fiche réflexe Exposant et être en possession du plan d'accès nominatif et numéroté.**

Fait à le

Signature

*L'attestation sera remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la Commune dans laquelle se déroule la vente.



INSCRIPTION VIDE-GRENIERS (suite)

Emplacement : entourez votre choix

Longueur retenue : 3m 6m 9m 12m 15m 18m

TARIF année 2026 :

Habitants de Pont St Vincent : **7 € jusqu'à 6 m/l** ; 11€ pour 9 m/l ; 7€ par lot de 3 m supplémentaires

Communes extérieures : 13 € le lot de 6 m/l ; 7 € par lot de 3 m/l en plus

+1 chèque de caution propreté (20€) rendu si emplacement propre au départ (à partir de 17h)

Ci-joint règlement de € pour l'emplacement pour une longueur de m

Dès réception de votre dossier d'inscription **complet** avant le **22 mai** il vous sera adressé un récépissé de réservation, vous recevrez votre numéro d'emplacement au plus tard le 5 juin 2026.

Merci de votre participation.

Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

contact : courriel : brocante@pontstvincentanimation.fr

Internet Site : www.pontstvincentanimation.fr

Adresse postale : PONT SAINT VINCENT "ANIMATION"

M BREVIERE — 18 RUE PIERRE ET MARIE CURIE — 54550 PONT SAINT VINCENT

**Buvette et restauration
sur place**



Brocante vide-greniers 7 Juin 2026 Bienvenue



Nous vous remercions d'avance de bien vouloir le respecter ainsi que les règles sanitaires en vigueur le jour de la manifestation.

Article 1 : L'objectif de Pont Saint Vincent « Animation » est d'animer la commune en y organisant une "Brocante & Vide-Greniers" annuelle qui a lieu sur l'espace Jean CHEFSON et la rue Aristide BRIAND depuis l'année 2000.

Article 2 : Cette manifestation est déclarée à la Mairie en fonction de la législation en vigueur et placée sous la responsabilité directe du Président de Pont Saint Vincent Animation.

Article 3 : Pont Saint Vincent Animation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure. Les frais d'inscription seuls seront remboursés, et uniquement dans ce cas.

Article 4 : La conception, l'organisation et la mise en place comme l'attribution des emplacements, relèvent de la seule responsabilité de Pont Saint Vincent "Animation".

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui ne rentrera pas dans le cadre de la manifestation.

Les inscriptions et les emplacements sont attribués par ordre chronologique de réception des dossiers et dans la limite des emplacements disponibles. Seules les inscriptions complètes par courrier postal seront prises en compte.

Article 5 : Cette manifestation "Brocante & Vide-Greniers" concerne principalement les particuliers de Pont Saint Vincent et des environs, pour sa partie "Vide-Greniers" (suivant la réglementation en vigueur) pour la partie brocante ouverte à tous les professionnels de la brocante quelle que soit leur résidence.

Article 6 : Dès son arrivée, entre 6 h et 8 h du matin l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

Toute circulation automobile sera strictement interdite entre 8h30 et 18h.

Nous vous demandons de respecter les sens de circulation, de ne jamais effectuer de demi-tour sur la brocante. Ces consignes seront identiques en fin de journée

Article 7 : les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants, publications et objets à caractère religieux ou sexuel denrées périssables...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident

Article 8 : Un chèque de 20 euros est demandé à l'inscription. Cette caution sera rendue le soir après vérification par un membre de l'organisation de la place occupée : rendue propre et sans déchets. Demandez une personne à la buvette.

(Tout chèque non réclamé le soir sera encaissé)

Article 9 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle ne puisse réclamer le remboursement de sa réservation ni de sa caution.

Article 10 : l'exposant s'engage à présenter aux autorités compétentes, le jour de la manifestation, la pièce d'identité dont les références sont indiquées sur la fiche d'inscription transmise par l'organisateur.

Article 11 : Vous devrez impérativement présenter votre confirmation d'inscription et la conserver avec une pièce d'identité en permanence sur votre stand et ceci jusqu'au remballage à 18h.

Article 12 : Pont Saint Vincent "Animation" garde la maîtrise du service de restauration et boisson.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE SUR PLACE

Dossier complet à retourner avant le 22 mai 2026 comprenant :

1 photocopie d'une pièce d'identité + 1 autorisation parentale signée pour les mineurs (OBLIGATOIRE) + règlement par chèques à l'ordre de Pont Saint Vincent Animation + attestation ci-jointe (pour particulier ou professionnel) dûment complétée.

Merci de remettre le dossier à : **M BREVIERE — 18 RUE PIERRE ET MARIE CURIE — 54550 PONT SAINT VINCENT**